



Communiqué de presse

Maximiser la croissance est décisif

A propos de la réforme de l'imposition des sociétés

economiesuisse salue le lancement de la procédure de consultation sur la réforme de l'imposition des sociétés. Il s'agit d'une réforme structurelle attendue depuis longtemps qui vise en particulier à éliminer un désavantage concurrentiel dans le domaine de la double imposition des bénéficiés.

economiesuisse analysera en détail les variantes proposées et les évaluera à l'aune de leur contribution à la croissance économique. Du point de vue de l'économie, il ne saurait être question que d'un concept simple maximisant la croissance, ayant pour effet de s'autofinancer largement et d'encourager l'emploi. Il y a deux ans, l'économie a présenté des propositions de réforme. Elle proposait une exonération de l'actionnaire supprimant la double imposition de l'ensemble des dividendes tant au niveau fédéral que cantonal. Ce projet aurait le mérite de préserver l'autonomie tarifaire des cantons. Pour sa mise en œuvre, il faudrait élaborer un calendrier concret qui aboutisse à la suppression totale de la double imposition. Dans l'intérêt de la sécurité juridique, il serait judicieux de régler dans la loi les éventuels cas juridiques complexes, comme les liquidations partielles indirectes.

Voici trois ans, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de soumettre un projet de réforme de l'imposition des sociétés. Il s'agissait en particulier de résoudre le problème majeur de la double imposition économique des bénéficiés et de simplifier les successions, des questions qui concernent surtout les petites et moyennes entreprises. Au printemps dernier, le Parlement s'est, pour la deuxième fois en trois ans, exprimé en faveur d'une réforme rapide et a souligné que le projet ne devait pas instaurer un impôt sur les gains de participation. En effet, un tel impôt nuirait à la croissance et aurait une incidence négative sur les finances publiques. Une expertise commandée par l'Administration fédérale des contributions l'a confirmé.

Zurich, le 5 décembre 2003

Pour toute question complémentaire :
economiesuisse, Pascal Gentinetta, 01 421 35 35